

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 19 février 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- présents :
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT
- Excusé(s) : Madame Michèle ESCHLIMANN
- Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES
- Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

**N° CP/2018/018 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics**  
**Modification de secteurs de recrutement des collèges publics**

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du rattachement de l'ensemble des élèves issus de l'école Erckmann-Chatrion à Strasbourg au secteur scolaire du collège Hans Arp à Strasbourg, à compter de septembre 2018 ;
- décide du rattachement de l'ensemble des élèves issus de l'école Schwilgué à Strasbourg au secteur scolaire du collège Jules Hoffman à Strasbourg, à compter de septembre 2018 ;
- décide du rattachement des élèves issus des écoles Leclerc et Mermoz résidant au quartier des écrivains de Schiltigheim au secteur scolaire du collège Lamartine à Bischheim, à compter de septembre 2018 ;
- approuve en conséquence la modification de la carte scolaire pour les collèges Maxime Alexandre à Lingolsheim, Hans Arp à Strasbourg, Rouget de L'Isle à Schiltigheim, Jules Hoffman à Strasbourg, Leclerc à Schiltigheim et Lamartine à Bischheim.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180219-lmc1116669-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 26/02/18